

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00370 Numéro SIREN : 504 629 221 Nom ou dénomination : 3%. COM

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2020 sous le numéro de dépôt 1155

Greffe du tribunal de commerce de Fréjus



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/1155

Déposant :

Nom/dénomination : 3%. COM

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 504 629 221

N° gestion : 2008 B 00370

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SARL 3 pourcent.COMAdresse de l'entreprise 1011 AVENUE DES GOLFS

83700 ST

PAR LE TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

Numéro SIRET * 5 0 4 6 2 9 2 2 1 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

Exercice N clos le

31 12 2019

Exercice N-1 clos le

31 12 2018

ACTIF

Brut

Amortissements - Provisions

N°

Net

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

016

Immobilisations corporelles *

028

66 616

030

17 318

Immobilisations financières * (1)

040

1 000

042

1 000

Total I (5)

044

67 616

048

17 318

ACTIF CIRCULANT

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

3 935

Créances (2)

Clients et comptes rattachés *

068

77 977

070

77 977

123 900

Autres * (3)

072

178 493

074

178 493

79 032

Valeurs mobilières de placement

080

100 000

082

100 000

Disponibilités

084

501 347

086

501 347

515 299

Charges constatées d'avance *

092

10 337

094

10 337

7 971

Total II

096

868 154

098

868 154

730 137

Total général (I+II)

110

935 770

112

17 318

918 453

762 931

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

30 000

30 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

3 000

3 000

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)

132

314 700

216 300

Report à nouveau

134

46

74

Résultat de l'exercice

136

87 781

98 372

Provisions réglementées

140

Total I

142

435 527

347 746

Total II

154

Provisions pour risques et charges

Emprunts et dettes assimilées

156

2 567

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

416 847

377 328

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

162

172

66 079

35 290

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

482 926

415 184

Total général (I + II + III)

180

918 453

762 931

REVENUS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

24 375

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

147 273

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 631650 en Euros.

SOGETEC



a. p. w.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 3 pourcent.COM

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

Néant

*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209			210					
	Production vendue	biens			215			214					
		services *			217	16 100		218	3 736 179	3 253 217			
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230	4 712	5 712				
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	3 740 891	3 258 929				
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234						
	Variation de stock (marchandises) *						236						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240						
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier 6 386 - immobilier)				242	3 447 811	2 941 217				
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	4 553	244	5 594	5 607				
	Rémunérations du personnel *						250	153 387	152 786				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 403	8 019				
	Dotations aux amortissements *						254	6 705	4 991				
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	2 511	15 970			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260							
		Total des charges d'exploitation (II)				264	3 624 411	3 128 591					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	116 481	130 338	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III)	280		473			
	Produits exceptionnels						(IV)	290	700	1 766			
	Charges financières						(V)	294	11	666			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		(VI)	300	165	600		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348							
	Impôts sur les bénéfices *						(VII)	306	29 224	32 939			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	87 781	98 372
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	87 781	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles *							322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	30 064				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	4 224					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44. septuies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art.44. undécies)	990					
	Déductible ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Crédance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992		350			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D					Zone de développement prioritaire (44. septuies)	993	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	122 069	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	122 069	372				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL 3 pourcent.COM

31/12/2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
Amort. BMW		4 224
Total des réintégrations diverses	330	4 224

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		
Total des déductions diverses		

Dossier N° 631650 en Euros.

SOGETEC

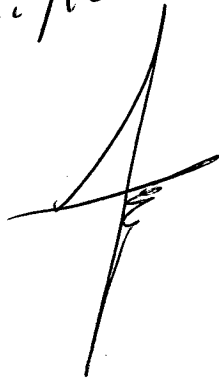
L



a. p. w.

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Certifié Conforme



SOGETEC

36 PLACE DEI DOUFIN
LE PALADIEN BAT B
83600 FREJUS
04.94.44.54.60

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Dépréciation des créances	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

A

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 918 452.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 736 179.16 Euros et dégageant un bénéfice de 87 780.55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	24 719		14 471
Matériel de transport	10 115		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 322		9 905
TOTAL	43 156		24 375
Prêts, autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL	1 000		
TOTAL GENERAL	44 156		24 375

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			39 190	39 190
Matériel de transport			10 115	10 115
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		915	17 311	17 311
TOTAL		915	66 616	66 616
Prêts, autres immobilisations financières			1 000	1 000
TOTAL			1 000	1 000
TOTAL GENERAL		915	67 616	67 616

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	5 136	2 510		7 646
Matériel de transport	4 373	2 023		6 396
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 853	2 172	750	3 276
TOTAL	11 362	6 705	750	17 318
TOTAL GENERAL	11 362	6 705	750	17 318

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 510				
Matériel de transport	2 023				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 172				
TOTAL	6 705				
TOTAL GENERAL	6 705				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Autres créances clients	77 977	77 977	
Impôts sur les bénéfices	3 717	3 717	
Taxe sur la valeur ajoutée	27 503	27 503	
Groupe et associés	147 273	147 273	
Charges constatées d'avance	10 337	10 337	
TOTAL	267 807	267 807	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	416 847	416 847		
Personnel et comptes rattachés	960	960		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 299	1 299		
Taxe sur la valeur ajoutée	60 262	60 262		
Autres impôts taxes et assimilés	2 127	2 127		
Groupe et associés	162	162		
Autres dettes	1 268	1 268		
TOTAL	482 926	482 926		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 565			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	400			400

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	286 738
Dettes fiscales et sociales	3 222
Total	289 960

2

a. p. w.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
- FOURNISSEURS FACTURES A RECEVOIR AGENTS COMMERCIAUX	286 738
- PROVISION POUR CONGES PAYES	960
- CHARGES SUR PROVISION POUR CONGES PAYES	249
- FORMATION PROFESSIONNELLE A PAYER	100
- CVAE A PAYER	1 913
Total	289 960

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 337
Total	10 337

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
- CCA LEASING	177		
- CCA ASS. MOTO	105		
- CCA DOCUMENTATION	335		
- CCA ANNONCES ET INSERTIONS	2 119		
- CCA ASS. MULTIRISQUE	120		
- CCA ASS. LOCAL	188		
- CCA ASS. VEHICULE	1 278		
- CCA VERSPIEREN	6 015		
Total	10 337		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Le 12/03/2020
DE BREYNE LAURENT Gérant



L

3⁰%.COM

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 30.000 €
SIEGE SOCIAL : 1011, avenue des Golfs
Domaine de la Colle Douce
83700 SAINT RAPHAEL

RCS FREJUS B 504 629 221 (2008 B 370)
--

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 7 AVRIL 2020 A 10 H 00

SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE SEPT AVRIL A DIX HEURES

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

	NOMS	NOMBRE DE PARTS	EMARGEMENT
	Laurent DE BREYNE	360	
	La SC KEYS Représentée par sa co-gérante Hélène MAGDALOU ép. DE BREYNE	40	
TOTAL		400	Parts de 75 € chacune

Total égal au nombre de parts composant le capital social.

Etant précisé que ce tableau tient lieu de feuille de présence.

Monsieur Laurent DE BREYNE, gérant de la Société préside la séance et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ Le rapport de gestion de la gérance
- ✓ L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019
- ✓ Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce
- ✓ Le texte des projets de résolutions

Le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019
- ✓ Quitus à la gérance
- ✓ Affectation du résultat
- ✓ Rémunération de la gérance
- ✓ Conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce
- ✓ Questions diverses
- ✓ Délégation de pouvoirs en vue des formalités

Le gérant donne ensuite lecture du Rapport de la Gérance, commente les comptes clos le 31 DECEMBRE 2019 et répond aux différentes questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'Ordre du Jour.

HdP L

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, lesquels font apparaître un BENEFICE de 87.781 €.

UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu :

. du Report à Nouveau	46,19 €
. du Bénéfice de l'exercice	<u>87.780,55 €</u>

Le résultat affectable s'élève à 87.826,74 €

que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

. Aux Autres Réserves	87.800,00 €
. Au Report à Nouveau	<u>26,74 €</u>
	87.826,74 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'Assemblée Générale rappelle qu'une distribution de dividende est intervenue en date du 8 juin 2015 pour un montant de 3.000 €. Plus aucune autre distribution n'est intervenue depuis.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale précise que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 4.224 €.

UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

REMUNERATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019 soit la somme de 83.000 €.

ARS

Elle approuve également la prise en charge par la société :

- . des cotisations sociales obligatoires pour un montant de 27.963 €
- . la somme de 13.855 € au titre de la Loi Madelin,
- . la somme de 9.550 € au titre de la CSG déductible,
- . la somme de 3.242 € au titre d'abondement PEE

UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223.19 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport Spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce déclare l'approuver purement et simplement.

UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes aux fins d'accomplir les formalités requises par ce qui précède.

UNANIMITE

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE .

P/La SC KEYS

La co-gérante,

Hélène MAGDALOU

Epouse DE BREYNE



Laurent DE BREYNE



3%.COM

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 30.000 €
SIEGE SOCIAL : 1011, avenue des Golfs
Domaine de la Colle Douce
83700 SAINT RAPHAEL
RCS FREJUS B 504 629 221 (2008 B 370)

--

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 7 AVRIL 2020 A 10 H 00

SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

PREMIERE RESOLUTION

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, lesquels font apparaître un BENEFICE de 87.781 €.

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu :

. du Report à Nouveau	46,19 €
. du Bénéfice de l'exercice	<u>87.780,55 €</u>

Le résultat affectable s'élève à 87.826,74 €

que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

. Aux Autres Réserves	87.800,00 €
. Au Report à Nouveau	<u>26,74 €</u>
	87.826,74 €

HdB

L

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'Assemblée Générale rappelle qu'une distribution de dividende est intervenue en date du 8 juin 2015 pour un montant de 3.000 €. Plus aucune autre distribution n'est intervenue depuis.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale précise que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 4.224 €.

QUATRIEME RESOLUTION REMUNERATION DE LA GERANCE

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019 soit la somme de 83.000 €.

Elle approuve également la prise en charge par la société :

- . des cotisations sociales obligatoires pour un montant de 27.963 €
- . la somme de 13.855 € au titre de la Loi Madelin,
- . la somme de 9.550 € au titre de la CSG déductible,
- . la somme de 3.242 € au titre d'abondement PEE

CINQUIEME RESOLUTION CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223.19 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport Spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce déclare l'approuver purement et simplement.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes aux fins d'accomplir les formalités requises par ce qui précède.

Le gérant,
Laurent DE BREYNE

